

GUIDE

des **TEMPS PÉRISCOLAIRES**
et des **ACCUEILS DE LOISIRS**

2026-2027

ÉDITO

Chères San-Priodes, chers San-Priods,

Cette nouvelle édition du Guide des temps périscolaires et des accueils de loisirs illustre parfaitement notre volonté de faciliter votre quotidien. En effet, son parcours vous permettra de découvrir tous les services et activités déclinés par la Ville de Saint-Priest et ses partenaires à la fois sur le temps périscolaire (matin, midi et soir) ainsi que pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Attachés à votre qualité de vie, nous veillons à vous proposer un éventail de solutions qui répondent autant à vos besoins en termes d'organisation qu'au rythme de vos enfants. De l'encadrement au contenu des assiettes servies dans les cantines scolaires, en passant par les projets pédagogiques mis en place, la qualité est au cœur de notre offre. Nous saluons le travail et l'engagement de nos agents municipaux qui œuvrent tous les jours auprès de nos petits San-Priods pour favoriser leur bien-être et faire de l'école un lieu d'épanouissement pour tous.

Chaque année, nos efforts portent également sur la modernisation et l'entretien de nos établissements scolaires qui font l'objet, depuis 2017, d'un vaste programme d'investissements, témoin de notre ambition pour l'avenir de vos enfants.

Offrir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage aux 5700 élèves scolarisés sur notre commune a toujours été notre priorité, et elle continuera à l'être sur cette nouvelle année scolaire qui s'ouvre.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle rentrée des classes.



Gilles Gascon

Maire de Saint-Priest
Vice-président de la
Métropole de Lyon



Farida Tahrati

Adjointe au maire
déléguee à la jeunesse et
aux temps extrascolaires
de l'enfance



Lise Boirivent

Adjointe au maire
déléguee à l'éducation

LE SERVICE ÉDUCATION EN QUELQUES CHIFFRES

5700
ÉLÈVES
scolarisés
en maternelle et élémentaire



16 groupes
scolaires

92 (agents spécialisés
encadrant les
enfants de
maternelle)
ATSEM



525
agents
au service
éducation
de la Ville

280
animateurs
interviennent
sur les 3 temps
périscolaires,
dont 80 %
qualifiés BAFA
(ou équivalence)



3
TEMPS D'ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE :
MATIN / MIDI / SOIR

1 encadrement
qualifié
conforme à la
réglementation
en vigueur



19
coordonneurs
périscolaires
qui
coordonnent
et organisent
les animations
pour les enfants



repas servis chaque midi
dans les restaurants scolaires

12 h 30 heure de la sieste
pour les plus petits



Sommaire

- P. 05 Les inscriptions scolaires et périscolaires**
 - > Inscriptions scolaires
 - > Inscriptions périscolaires
- P. 05 Contacts en mairie**
- P. 06 La semaine de l'enfant**
- P. 07 Les temps d'accueil périscolaires**
 - > L'accueil du matin // 7 h 30 - 8 h 30
 - > Le temps de midi // 11 h 30 - 13 h 30
 - > L'accueil récréatif // 16 h 30 - 17 h
 - > L'accueil du soir // 16 h 30 - 18 h
- P. 10 Un encadrement qualifié**
 - > Les temps forts de l'animation
- P. 12 La restauration scolaire**
 - > La qualité dans l'assiette
 - > Des produits rigoureusement sélectionnés
 - > Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - > Le responsable de restaurant scolaire
 - > Permanences RRS
- P. 14 Règlement : les points clés**
 - > Modifications du calendrier
 - > Absence de l'enfant
- P. 16 Tarifs et modes de paiement**
 - > Calcul du tarif
 - > Espace citoyens
- P. 18 Accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires**
- P. 20 Calendrier des vacances scolaires 2026-2027**

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription à l'école concerne les enfants qui font leur première entrée à l'école maternelle, ainsi que ceux des familles qui viennent de s'installer à Saint-Priest ou qui ont déménagé au sein de la commune.

L'inscription se fait en deux étapes :

Première étape : l'inscription administrative est réalisée auprès du Guichet des familles de la mairie. Formulaire disponible sur l'Espace citoyens : www.ville-saint-priest.fr (documents à télécharger).

Deuxième étape : l'admission pédagogique est réalisée sur rendez-vous avec le directeur de l'école sur présentation de la fiche d'inscription remise par le guichet unique.

Demande de dérogation au périmètre scolaire :

La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école de son secteur scolaire. Pour scolariser un enfant dans une autre école, il faudra constituer un dossier de demande de dérogation auprès du Guichet des familles. Formulaire disponible sur l'Espace citoyens : www.ville-saint-priest.fr

La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle) et devra être renouvelée au moment du passage au CP.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions périscolaires s'effectuent en ligne via votre Espace citoyens personnel (documents et règlement consultables en ligne).

● Contacts en mairie

Guichet famille :

04 72 23 48 48

Ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30. Les jeudis de 13 h à 17 h 30.

Espace citoyens sur www.ville-saint-priest.fr



► LA SEMAINE DE L'ENFANT

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7 H 30				
	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8 H 30				
	 Classe	 Classe	 Classe	 Classe
11 H 30				
12 H 30	 Temps de midi	 Temps de midi	 Temps de midi	 Temps de midi
13 H 30				
	 Classe	 Classe	 Classe	 Classe
16 H 30				
17 H 00	Accueil récréatif	Accueil récréatif	Accueil récréatif	Accueil récréatif
	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir
18 H 00				

LES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

La Ville propose une offre diversifiée pour l'accueil des enfants le matin, avant la classe, le midi et le soir, après la classe. La semaine est répartie sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et les enfants bénéficient de temps d'activités périscolaires. Les 16 sites d'accueil périscolaire sont tous déclarés en accueil collectif de mineurs. Le programme des activités périscolaires proposées aux enfants est défini dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), dont les valeurs éducatives sont l'épanouissement des enfants à travers des activités de loisirs et la réussite scolaire.

L'ACCUEIL DU MATIN // 7 H 30-8 H 30

Accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire, de 7 h 30 à 8 h 30 dans les locaux des 16 écoles de la commune. Les enfants sont pris en charge par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), qui leur proposent diverses activités, jeux de société, dessin, lecture, temps calme, etc.

LE TEMPS DE MIDI // 11 H 30-13 H 30

Moment de repos, de détente ou de divertissement, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités en dehors du temps de repas :

jeux collectifs, sportifs, créatifs... Ils sont encadrés par les ATSEM et / ou des animateurs.

Les enfants doivent être scolarisés à la journée pour bénéficier du temps de restauration.

Un enfant non présent en classe le matin ne pourra être accueilli à 11 h 30.



► LA SIESTE POUR LES PLUS PETITS

Afin de respecter au mieux le rythme biologique des tout-petits, il est nécessaire que le temps de repos soit organisé juste après le repas.

C'est pourquoi les petits de maternelle sont couchés à 12 h 30.

Ils peuvent ainsi retourner en classe à partir de 13 h 30 et bénéficier d'un temps de classe jusqu'à 16 h 30.

L'ACCUEIL RÉCRÉATIF // 16 H 30-17 H

Ce temps de transition est consacré à la prise du goûter. Il permet aux parents qui le souhaitent de venir chercher les enfants à 17 h.

L'ACCUEIL DU SOIR // 16 H 30-18 H

► ACCUEIL DU SOIR POUR LES ENFANTS EN MATERNELLE

Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17 h.

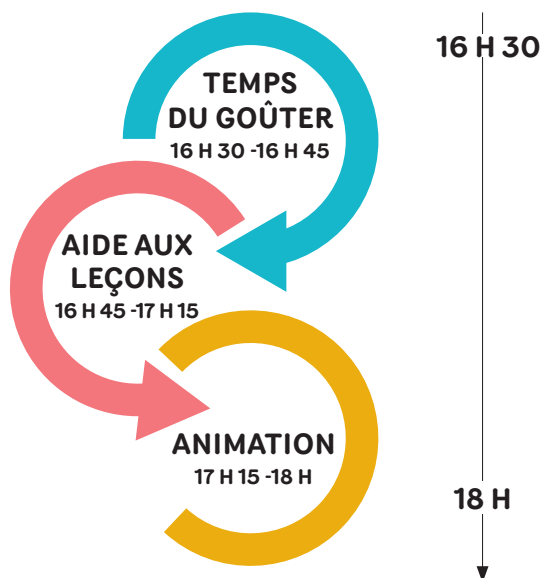
Des activités sont proposées jusqu'à 18 h (Art et culture, sport et santé, environnement et développement durable...)

► ACCUEIL DU SOIR POUR LES ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE

Deux formules sont proposées aux enfants d'élémentaire le soir. Aucune sortie n'est possible avant 18 h afin de ne pas gêner le bon déroulement de l'activité.

1^{RE} FORMULE : AIDE AUX LEÇONS / ANIMATION

Tous les soirs, de 16 h 45 à 18 h, les enfants bénéficient d'une aide aux leçons puis de temps d'animation ludiques et conviviaux.



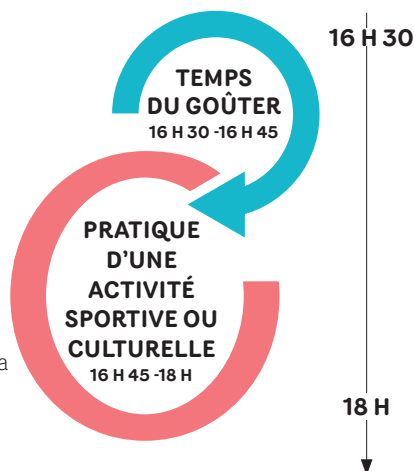
2^E FORMULE : PRATIQUE DÉCOUVERTE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE

Activité découverte organisée de 16 h 30 à 18 h autour de thématiques variées animées par des professionnels qualifiés.

Exemples d'activités proposées pour les deux formules :

- > art et culture : théâtre, chorale, danse, percussions...
- > sport / santé : sports collectifs, jeux de ballons, de raquettes...
- > environnement / développement durable : jardinage, landart...
- > sciences et techniques : expériences, informatique, journalisme...
- > citoyenneté : engagement civique, langues...

Les enfants inscrits à l'activité le sont pour toute la durée du trimestre.



Plannings des activités consultables sur le site de la Ville : www.ville-saint-priest.fr

L'organisation des temps périscolaires peut évoluer en fonction du contexte lié à l'application du plan Vigipirate.



● Un encadrement qualifié

UN COORDINATEUR PÉRISCOLAIRE est présent dans chaque école. Il coordonne les temps périscolaires, organise les animations pour les enfants et est le premier interlocuteur des familles. Il fait le lien avec le corps enseignant et les autres acteurs éducatifs, afin que la journée de l'enfant se déroule au mieux dans l'école.

Chaque coordinateur est diplômé dans le champ de l'animation et de la direction d'accueil collectif de mineurs, et possède une expérience significative de l'animation périscolaire.

LES ATSEM encadrent les enfants de maternelle.

LES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES sont à 80 % diplômés BAFA ou équivalent.

LES TEMPS FORTS DE L'ANIMATION

Les événements de la Ville ainsi que les événements sportifs nationaux et internationaux servent de support au déploiement de grandes animations tout au long de l'année scolaire :

- Repas à thème, atelier maquillage et déguisement pour Halloween, fête des parents, végétalisation des cours d'écoles et aménagement des jardins pédagogiques...
- Tournoi sportifs, olympiades, création de drapeaux, quiz sur les pays du monde lors des grands événements sportifs.

Des animations spécifiques sont également mises en place à l'initiative des coordinateurs périscolaires, des équipes d'animateurs mais aussi selon les envies des enfants :

- Projets école / périscolaire : jardin pédagogique, écologie...
- Projets interpériscolaires : tournois sportifs, tournois d'échec
- Projet commun regroupant plusieurs sites autour du handicap, collecte des déchets ou différentes thématiques
- Actions autour du sport et de la santé, du développement durable, des jeux vidéo ou de thématiques (mixité, différence, respect...)
- Temps fort de fin d'année : kermesse, représentation de danse, théâtre...



1 - Spectacle de l'école Mi-Plaine réalisé par la coordinatrice périscolaire et les ATSEM avec plus de 80 enfants

2 - Ateliers de sensibilisation à l'école Revaion à l'occasion de la Journée du handicap et en lien avec le CCAS

3 - Installation de récupérateurs d'eau dans les restaurants des groupes scolaires de la commune

4 - Aménagement d'un jardin pédagogique dans le groupe scolaire Balzac

5 - 3^e édition de la Journée de l'élégance à l'école des Marendiers, lancée à l'initiative de la responsable du restaurant scolaire

6 - Le groupe scolaire Neruda a été désigné lauréat de l'opération « 1 école, 1 table » de la Fédération Française de Tennis de Table, grâce à la candidature déposée par un coordinateur périscolaire et récompensant l'implication de l'établissement dans le Challenge des récréations, qui encourage la pratique du tennis de table auprès des élèves.

● LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque jour, ce sont **4 200 repas** qui sont fabriqués à la cuisine centrale, notamment **3 500** à destination des enfants des **16 écoles** de Saint-Priest. Le service de restauration scolaire déploie **85 personnes** pour le service à table et en self, et **plus de 200** animateurs/ATSEM sont présents quotidiennement afin d'assurer l'encadrement du temps de midi. Un accueil ludique est proposé et permet à chacun de composer son repas parmi le choix des plats présentés. Même si les enfants gagnent en indépendance, ils restent sous la vigilance du personnel qui contrôle la composition du plateau et les quantités consommées. Des repas à thème sont régulièrement proposés, assortis d'activités

LA QUALITÉ DANS L'ASSIETTE

Le service restauration s'engage à apporter à chaque convive un repas équilibré, à développer l'éducation nutritionnelle, à proposer des aliments de qualité (loi Egalim), à servir des plats cuisinés « maison » et à garantir la sécurité sanitaire des aliments.

DES PRODUITS RIGOREUSEMENT SÉLECTIONNÉS

L'équipe de cuisiniers et pâtisseries prépare en cuisine centrale des plats réalisés à partir de produits bio, de labels rouges, d'AOP/IGP, certifiés haute valeur environnementale (2 et 3) pour un total de 50 %.

Les 16 restaurants scolaires proposent régulièrement des fruits et légumes frais de saison, des viandes fraîches labellisées (bœuf bio, veau et agneau label rouge), des volailles fermières label rouge ou bio, du poisson frais, des yaourts bio, des fromages AOP, des féculents bio et du pain fourni par deux artisans boulangers san-priods.

Depuis la rentrée 2019, un menu végétarien est servi une fois par semaine.





LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des outils et actions ludiques sont mis en place lors des repas : portions variées pour s'adapter à l'appétit de chacun, jeux autour de la composition des plats, utilisation de gachimètre à pain et pesée des déchets par les élèves, animations compostage, collecte des biodéchets...

La cuisine centrale effectue des dons alimentaires.

LE RESPONSABLE DE RESTAURANT SCOLAIRE

Un responsable de restaurant scolaire (RRS) est présent dans chaque école. Il coordonne la préparation des repas effectuée par les agents de restauration et veille au bon déroulement du repas pour chacun des enfants. Il est l'interlocuteur des familles pour toute question liée à l'alimentation de l'enfant. Il est garant de la sécurité alimentaire et déploie des projets autour de l'alimentation.

PERMANENCES RRS

► Le responsable du restaurant se tient à votre disposition lors de quatre permanences hebdomadaires dans son bureau au niveau du restaurant :

Lundi et jeudi de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h

- **Appui aux familles** pour les dossiers de réinscriptions via l'Espace citoyens

- **Encaissement des paiements**

La ville de Saint-Priest adhère au réseau ville PNNS (Plan National Nutrition Santé) et à Mon Restau Responsable pour agir au quotidien en faveur d'une nutrition favorable à la santé et à la planète.



● RÉGLEMENT : LES POINTS CLÉS

*Le règlement complet des temps périscolaires est remis à chaque famille.
À retrouver en ligne sur le site de la Ville : www.ville-saint-priest.fr*

MODIFICATIONS DU CALENDRIER - ABSENCE DE L'ENFANT

Connectez-vous à votre compte sur
www.espace-citoyens.net/saint-priest/

**Si modification
du calendrier
à + de 7 jours**



Utilisez l'onglet
Réservation
périscolaire



Périscolaire

**Si modification
du calendrier
à - de 7 jours**

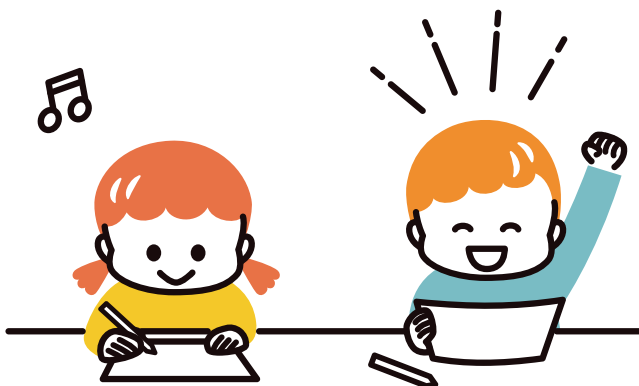


Réservation
périscolaire



1 - Utilisez
l'onglet
périscolaire

2 - Procédez à la modification via le
FORMULAIRE DEMANDE EXCEPTIONNELLE





ABSENCE DE L'ENFANT

Motifs pour lesquels un justificatif est à fournir afin de bénéficier du tarif normal, voire d'une annulation de facturation et de carence :

- Impératif ponctuel de travail (formation, déplacement professionnel...)
- Hospitalisation, décès (parents, fratrie, grands-parents)
- Rendez-vous spécialiste ou hospitalisation de l'enfant

❗ Dans le cadre d'une 1^{re} scolarisation : réduction du temps d'accueil si adaptation difficile, augmentation du temps d'accueil, pas de justificatif à fournir mais obligation d'informer le responsable de restaurant après concertation avec les enseignants et la direction de l'éducation de la Ville.

En cas d'absence de l'enfant du fait de la famille : une carence de seulement 2 jours est facturée si l'absence n'est pas justifiée au responsable du restaurant par un certificat médical.

En cas d'absence de l'enfant du fait de l'école (grève, absence de l'enseignant, sortie scolaire...) : les accueils périscolaires ne sont pas facturés.

Un accueil d'urgence est accessible à toutes les familles, une fois, au tarif majoré.

TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

Pour déterminer le tarif, un taux d'effort est appliqué sur le quotient familial (QF) de la Caisse d'allocations familiales.
Un tarif minimum et un tarif maximum ont été définis pour chaque accueil.



Pour calculer votre tarif, il suffit de multiplier votre quotient familial par le taux d'effort correspondant au temps d'accueil choisi.

Si le résultat obtenu est inférieur au tarif minimum indiqué, le tarif plancher s'applique automatiquement. Si le résultat est supérieur au tarif maximum, le tarif plafond s'applique.

EXEMPLES

► Pour un quotient familial de 750, le prix du repas au restaurant scolaire sera de $750 \times 0,465\% = 3,49 \text{ € par enfant}$.

► Pour un quotient familial de 1400, le prix pour un accueil du soir sera de $1400 \times 0,30\% = 4,20 \text{ €}$. Le tarif maximum sera alors appliqué soit $3,65 \text{ € par enfant}$.

	Taux d'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Dépannage
Accueil du matin 7 h 30-8 h 30	0,30 %	1,04 €	3,65 €	4,75 €
Restauration scolaire 11 h 30-13 h 30	0,465 %	1,65 €	6,06 €	7,16 €
Accueil récréatif du soir 16 h 30-17 h	0,125 %	0,45 €	1,61 €	2,71 €
Accueil du soir 16 h 30 -18 h	0,30 %	1,04 €	3,65 €	4,75 €

Plus simple, rendez-vous sur le site internet de la ville pour calculer directement en ligne le tarif à payer : www.ville-saint-priest.fr





L'ESPACE CITOYENS

L'Espace citoyens de la Ville est l'outil numérique privilégié des familles. Ce portail de services permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne comme les inscriptions, la gestion des accueils périscolaires de vos enfants, le paiement et l'obtention des factures en ligne.

www.espace-citoyens.net/saint-priest/

Connectez-vous à votre compte avec vos identifiants et mot de passe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme plus de 90 % des familles, facilitez-vous la vie et optez pour le prélèvement automatique ou le paiement en ligne. Plus rapide, plus sûr, ils vous permettent de payer vos factures à tout moment, sans vous déplacer !

● ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

La Ville compte de nombreuses structures de loisirs (centres sociaux, maisons de quartier ou associations), qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans pour diverses activités, encadrées par des professionnels.

Les accueils se déroulent les mercredis et pendant les vacances scolaires et les inscriptions se font directement auprès des structures.

POUR INSCRIRE UN ENFANT

► CPNG (COMITÉ POUR NOS GOSSES)

Centres de loisirs Le Fort (6/11 ans) et Pauline Kergomard (3/6 ans)
28, rue Pierre Mendès-France – Tél. 04 72 23 00 83 / cpng@free.fr

► AIL (ASSOCIATION D'INTÉRÊT LOCAL) DE MANISSIEUX

Centre de loisirs Les Petits Manissians (3-11 ans)
Tél. 06 01 78 11 79 / petitsmanissians.ail@gmail.com
Accueil collectif des mineurs : écle Mi-Plaine et salle Equinoxe (rue du capot)

► CENTRES SOCIAUX

Centre social Louis Braille (3-11 ans) Quartier Bel Air / La Cordière
Rue Louis Braille – Tél. 04 78 20 40 44 / accueil@centresocial-louisbraille.fr
Accueil collectif des mineurs : centre social Louis Braille

Centre socioculturel La Carnière (3-11 ans) Quartiers Centre-Ville / Village
Montée de La Carnière – Tél. 04 78 20 61 97
accueil@centresocial-lacarniere.fr
Accueil collectif des mineurs : GS Jaurès et centre social La Carnière

Centre social de l'Olivier (6-11 ans) Quartiers Centre-Ville
30 rue Maréchal Leclerc – Tél. 04 78 21 55 56 / accueil@centresocial-olivier.fr
Accueil collectif des mineurs uniquement sur les vacances scolaires : centre social de l'Olivier

► RÉSEAU DES MAISONS DE QUARTIER

• **Maison de quartier Claude Farrère** Bel Air (3-11 ans)
25 bis rue Claude Farrère
Accueil collectif des mineurs : GS Farrère
et Maison de quartier Farrère

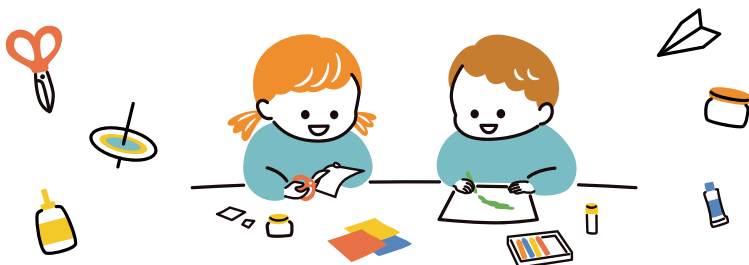
- **Maison de quartier Diderot Centre-ville et Berliet (3-11 ans)**
14 rue Diderot. Accueil collectif des mineurs : GS Brenier et GS Berliet, et maison de quartier Diderot
- **Pôle Zodiac Beauséjour (3-11 ans)**
28 rue Danton. Accueil collectif des mineurs : GS Marendiers, Signoret et Pôle Zodiac
- **Pôle Enfance Famille (Garibaldi)**
19 rue Garibaldi. Accueil collectif des mineurs : GS Berlioz et PEF

**Coordonnées téléphoniques disponibles sur www.ville-saint-priest.fr
(onglet Sortir / Loisirs / Les centres de loisirs)**



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027 (ZONE A)

- ▶ Rentrée scolaire :
Mardi 1^{er} septembre 2026.
- ▶ Vacances de la Toussaint :
**du vendredi 16 octobre 2026 après la classe au
lundi 2 novembre 2026 matin.**
- ▶ Vacances de Noël :
**du vendredi 18 décembre 2026 après la classe
au lundi 4 janvier 2027 matin.**
- ▶ Vacances d'hiver :
**du vendredi 12 février 2027 après la classe au
lundi 1^{er} mars 2027 matin.**
- ▶ Vacances de printemps :
**du vendredi 9 avril 2027 après
la classe au lundi 26 avril 2027 matin.**
- ▶ Pont de l'Ascension :
**les élèves n'auront pas classe
le vendredi 7 mai 2027.**
- ▶ Vacances d'été :
vendredi 2 juillet 2027 après la classe.





NOTES

[illegible]

[illegible]

VILLE DE **SAINT-PRIEST** ▶



**Guichet famille :
04 72 23 48 48**

www.ville-saint-priest.fr

